

JANVIER 2016

Bilan du questionnaire aux assistants familiaux.

Suite à une étude de l'ONED et sur l'objectif de préparation d'une journée à destination des assistants familiaux en avril 2016 dont le thème est « l'assistant familial est-il un travailleur social », l'UFNAFAAM a diffusé un questionnaire à destination des assistants familiaux. Les réponses permettront de préciser des problématiques ou des écueils mais aussi à l'inverse de s'appuyer sur des bonnes pratiques que les professionnels indiqueront. Ce questionnaire tourne autour d'une idée centrale : l'intégration dans l'équipe. Différentes questions sont destinées à maîtriser si les assistants familiaux pensent ou disent la même chose quand ils parlent d'intégration et d'équipe. Après la journée du 2 avril, l'UFNAFAAM s'en saisira pour affiner des arguments vers les différents ministères et groupe de travail.

Méthodologie.

Création d'un questionnaire basé sur environ 24 questions dont deux questions concernent le profil. Les questions ouvrent sur des réponses ouvertes mais limitées en nombre de lignes.

Envoi du questionnaire :

Enquête envoyée en janvier 2016.

Diffusion du questionnaire : sur le site ufnafaam.org, sur la page facebook de l'Ufnafaam, vers d'autres organisations comme la FNAF.

Nombre d'assistants familiaux ayant répondu au questionnaire : 97. En termes d'ancienneté le plus jeune assistant familial avait 2 mois d'expérience dans la profession et le plus ancien avait 31 ans d'expérience.

Profil des assistants familiaux interrogés.

Ancienneté < 12 mois = 6 assistants familiaux

Ancienneté 1 à 5 ans =15 assistants familiaux

Ancienneté 5 à 10 ans =30 assistants familiaux

Ancienneté 10 à 15 ans =18 assistants familiaux

Ancienneté de 15 à 20 ans=13 assistants familiaux

Ancienneté > 20 ans = 14 assistants familiaux

34 départements différents.

Assistants familiaux par département ayant répondu au questionnaire :

Dépt	Nombre d'AF	Dépt	Nombre d'AF
02	3	51	4
06	4	54	1
07	2	56	1
08	1	59	1
12	3	69	1
26	5	70	1
28	1	72	1
29	1	74	3
30	5	75	2
33	1	76	3
34	17	78	1
35	1	82	1
37	1	84	2
40	1	89	5
43	1	91	1
44	2	92	1
48	3	93	1

Sans réponse : 15

PREMIÈRE QUESTION

Quelle a été votre motivation pour devenir assistant familial ?

Par classement de préférence (du + au -) :

- L'apport « de quelque chose » aux enfants – Donner ou transmettre
- La connaissance de cette profession (transmise par un proche ou un ami)
- L'envie de travailler auprès d'enfants ou de jeunes
- Par hasard (chômage, par rencontre)
- Par reconstruction (ancien enfants placés, etc.)

DEUXIÈME QUESTION

Avez-vous signé le projet pour l'enfant ?

Le projet pour l'enfant est un document qui permet de visualiser tous les projets à mettre en place tout au long de l'accueil.

Sur 95 réponses :

- 73 professionnels n'ont pas signé le PPE (Projet pour l'accueil de l'enfant)
- 22 professionnels l'ont signé

Quelques commentaires...

« Oui j'ai signé le DIPEC et je participe activement à l'élaboration du PAI pour les jeunes qui ont passé un an à la maison. »

« Jamais signé aucun PPE juste entendu parler en formation. »

« Je travaille pour 2 PFS, un privé ou je suis associée au projet pour l'enfant que je signe et qui est revu chaque année, un public ou je ne suis pas associée. »

« Dans notre département seuls les collègues qui préparent ou ont eu le DEAF connaissent le PPE. On ne l'a jamais vu et quand je le demande les services me répondent qu'il est difficile à mettre en place. »

« Non, pas encore de PPE dans l'Yonne ni dans le département des Landes. »

« Non, pas du tout je n'ai même pas de contrat d'accueil. »

« Au début du passage de la loi notre département s'y est attelé mais cette volonté s'étioloit du fait de la complexité du document ainsi que les personnes qui doivent en être les acteurs »

TROISIÈME QUESTION

Si vous avez signé ce projet, avez-vous pu poser des questions ou proposer des pistes de réflexion ?

Avez-vous pu vous insérer dans la rédaction de ce projet ou, s'il était déjà établi, poser des questions ?

Quelques commentaires de ceux qui ont participé...

« Oui, ce projet est travaillé en amont en synthèse et la rédaction est soumise à toutes les personnes qui participent à cette synthèse : chef de service, éducatrice, référente ASE, AF et AF relais, psychologue et personnel du CMPP »

« Oui tout à fait d'ailleurs mes observations ont bien été retenues pour en faire des propositions de projets pour le jeune. »

« Oui j'ai pu poser des questions mais cela s'est arrêté là. »

« Le formulaire était rempli, mais à la lecture des modifications ont pu être apportées et il a été refait avant les signatures »

« Avec l'équipe qui m'intègre oui, avec l'autre non »

Quelques commentaires de ceux qui n'ont pas pu y participer...

« impossible d'avoir des idées personnelles si elles ne sont pas en accord avec celles du jeune. »

« on est présent, mais on nous demande rien. »

QUATRIÈME QUESTION

Dans votre contrat d'accueil...

Votre contrat d'accueil contient-il des tâches liées à votre accompagnement éducatif ?

Réponses au questionnaire :

26 réponses affirmatives

53 réponses négatives

18 autres

CINQUIÈME QUESTION

Le contrat d'accueil.

Contient-il uniquement des tâches répertoriées à effectuer ou contient-il des répartitions détaillées de la place de chacun dans l'équipe, y compris vous ?

Sur 81 réponses :

- Un grand nombre ont répondu simplement oui ou non, sans autre précision, ce qui rend les réponses difficilement exploitables.
- 74 professionnels indiquent que dans ces contrats seules des tâches sont précisées.

Ci-dessous sont relatées, les réponses les plus significatives...

« En fait, Il est noté dans le chapitre sur la responsabilité du service ASE, le rôle du responsable UAF et celui de l'éducateur, puis il y a un chapitre sur la responsabilité de l'assistant familial plus détaillé ».

« Non, car tout est fait en concertation, les décisions sont prises en commun ».

« De la place de l'équipe non, mais ce n'est pas non plus une succession de tâches. Pas de répartition des tâches de chacun, uniquement un répertoire ».

« Il contient la répartition des membres de l'équipe ».

« Ni un ni l'autre ».

« Non plutôt des taches répertoriées ».

« Non en fait les dispositions éducatives sont détaillées dans le domaine de la scolarité et de la formation professionnelle ».

« Absolument pas de détails concernant notre place dans l'équipe ».

« Que des tâches répertoriées ».

« Oui, des répartitions détaillées sur la place du service et de moi-même. »

« Oui, la place de chacun est bien spécifiée ».

« Non, il contient la décision de son placement et les personnes qui peuvent l'accompagner comme mon mari ou les enfants ».

« Bien souvent il est vierge ».

« Non, juste les coordonnées de l'équipe ».

« Que mes tâches ».

« Non, il n y a que le nom, la date de naissance, le nom de l'éducateur et le nom des parents sinon c'est vide ».

« Rien de tout ça. Juste qui est qui pour l'enfant et quelques notes sur son caractère indiqués par son père ».

« Non, Il contient les conditions du suivi médical ou psychologique et aucune précision sur la place de chacun au sein de l'équipe ».

SIXIÈME QUESTION

Le contrat d'accueil.

Le contrat d'accueil précise-t-il votre rôle auprès de l'enfant dans les domaines éducatifs ? Si oui, comment sont-ils précisés ?

Sur 81 réponses :

- 59 réponses sont négatives
- 7 réponses sont positives
- 15 réponses sont plus évasives

Quelques commentaires (autres)...

« Peu d'éducatif, plutôt des finalités, des vœux pieux sans quantification, ni limitation dans le temps ».

« Non, à part les phrases types comme Assurer des conditions matérielles, des déplacements, le suivi scolaire, faire suivre l'enfant sur le plan médical, ne pas porter atteinte à l'autorité parentale, informer, présenter les justificatifs des achats de vêtements, respecter les orientations prises par l'ASE »

« Ce sont des obligations de l'assistant familial à l'égard de l'enfant, des parents, du service ».

« oui, toutes les tâches qui m'incombent sont bien précisées : soutien scolaire, suivi de contraception etc. »

« non, c'est uniquement sous forme de missions par rapport à l'enfant accueilli ».

« Il précise le temps de présence et par qui seront effectués les transports ».

SEPTIÈME QUESTION

Les réunions avec l'équipe.

Êtes-vous invité aux réunions de synthèse ?

Sur 93 réponses :

70 ont répondu OUI

13 ont répondu NON

10 ont précisé autre chose

Observation. Sur les 69 réponses affirmatives, certains y participent une fois par an ou tous les deux ans, voire pour deux réponses une fois en 3 à 4 ans. D'autres, à l'inverse, y sont présents plusieurs fois par an.

Quelques commentaires intéressants...

« Non, mais tous les mois nous nous retrouvons en mini équipe avec le travailleur social, le psychologue et les collègues AF qui accueillent les autres membres de la fratrie. Ensuite le travailleur social fait son rapport à l'attaché, mais nous n'en prenons pas connaissance »

« Non à mon grand regret et ce n'est pas faute de le demander ».

« Oui en concertation je fais un écrit et je le laisse à l'éducatrice référente, c'est apprécié »

« Oui chaque fois, et tout le monde a droit à la parole ».

« Non, les réunions de synthèse ne sont pas systématiques. J'ai participé aux synthèses lorsqu'elles étaient d'actualité... ».

« Non, je l'ai été une fois lors du 1er placement que j'ai eu, il y a 8 ans ! ».

« Oui mais, uniquement au moment du jugement ».

HUITIÈME QUESTION

Dans ces réunions le document est-il déjà établi avant votre arrivée ?

S'il n'est pas établi, précisez ci-dessous si vos observations sont reprises (en partie ou en majorité) dans le document ?

Sur 77 réponses :

Observation. Seuls quelques uns répondent que le document est déjà établi. Pour la majorité, ils disent que le document est « pré-établi » mais que l'on tient compte de leurs observations. Quelques-uns précisent également que le document est fait en

collaboration. Moins de 10 personnes répondent qu'aucun document ne leur a été transmis.

Quelques précisions...

« non j'écris le document avant d'aller en réunion, je le prends en base pour parler lorsque c'est mon tour ».

« Moi, je le prépare et ensuite il est repris en parti par le travailleur social ».

« Non mais l'éducateur prend des notes pendant la réunion pour compléter son rapport avec mes observations ».

« Moi, Je n'ai pas vu de documents, je viens avec un écrit que je remets. »

« Je remets systématiquement une note de synthèse où j'évoque tout ce qui a pu se passer entre 2 audiences, la vie de l'enfant dans la famille d'accueil, ses relations à sa famille, une partie sur le scolaire, une partie sur la santé et une conclusion. Je ne sais pas si mon document sert à quelque chose ».

« Nous intervenons selon une procédure qui permet à chaque professionnel d'intervenir au sein de l'équipe pluridisciplinaire ».

« Je ne sais pas si le document était déjà établi, mais mes observations étaient notées. »

« On ne m'a pas fourni de document et les observations que j'ai faites ont été saisies sans que l'on ne me le présente ensuite. J'ai été conviée à quitter la réunion et l'équipe l'a poursuivie.... ».

« il n'y a pas d'ordre du jour, et le compte-rendu ne mentionne pas toutes les observations que je fais remonter. Certaines sont occultées (les plus embarrassantes...). La famille de l'enfant n'est jamais présente. C'est dommage ».

« Nous ne voyons aucun document. En ce qui me concerne, je rédige un document que je remets à la responsable du service. Ce document relate mes observations. A l'issue de la synthèse je ne sais pas si mes écrits sont pris en compte ou pas. »

« mes observations sont reprises et me reviennent en boomerang! ».

« aucune idée, jamais de retour ».

NEUVIÈME QUESTION

Participez-vous à d'autres réunions ?

En dehors des réunions de synthèse, si oui lesquelles ?
Et avec quelle régularité ?

Sur 90 réponses :

- Certains assistants familiaux ont des réunions mensuelles, d'autres au contraire ont une seule réunion par an.
- 14 nous ont indiqué n'avoir eu aucune réunion depuis le départ de leur profession !
- Certains participent uniquement à des réunions avant un jugement.
- Certains indiquent que « tout se passe » par mail ou téléphone
- Certains remontent qu'il y a aussi des réunions de pilotage pour les assistants familiaux (3 fois par an). Un assistant familial précise que ces réunions sont régulières et qu'il peut en plus, en faire la demande ponctuellement.

Les différentes réunions sont : avec le service, avec l'éducateur référent, pour envisager une orientation pour l'enfant ; avec l'école, pour des réunions « techniques » ; pour de l'analyse de pratiques ; pour des raisons « administratives », pour un bilan annuel ; pour le CAMPS ; pour des réunions de concertations régulières ; pour le PPE ou sur des projets ponctuels (guide, etc.).

Quelques commentaires intéressants...

« Environ 3 réunions par an pour parler de l'enfant (ce qui est peu), je pense qu'il faudrait se réunir tous les 2 mois avec les parents pour parler du quotidien de l'enfant (même si tout se passe bien), qu'il y ait une véritable "coéducation". Une fois par mois nous nous réunissons entre assistant familiaux de confiance (connus lors de la formation ASSFAM) pour un groupe d'analyse de la pratique. C'est avec eux que je me sens le plus à l'aise pour me confier sans jugement. Nous nous motivons mutuellement. Sans eux j'aurai sûrement déjà arrêté. Nous avons évolué ensemble et nous travaillons tous dans des structures différentes (ASE, fondation, association). »

« En amont d'une audience, l'éducateur référent vient à domicile pour faire un point »

« Oui, je suis dans le privé et une fois par an j'ai une rencontre avec le chef de service dans le cadre de la place employeur-salarié, une fois tous les 2 ans une rencontre avec mon époux et toute

l'équipe. Tous les trimestres a lieu une journée thématique obligatoire. Dans le public, une fois par an une rencontre de tous les AF avec toute l'équipe du PFS. »

« Ça dépend de l'éducateur, il y en a qui sont très présents et à l'écoute et là, j'en ai un nommé depuis août 2015 avec qui il n'y a aucune communication. Il a rencontré les enfants 1 fois presque à ma demande puis plus aucun travail ne se fait, je suis passé d'une personne très à l'écoute à plus rien et là même si les enfants sont faciles à vivre. C'est très désagréable de travailler comme ça. En fait, il n'y a plus de travail ! ».

DIXIÈME QUESTION

Les réunions.

Lors de ces réunions, trouvez-vous que vous êtes impliqué dans un processus de réflexion autour de l'enfant et avec l'équipe ? Pour quelles raisons avez-vous ce sentiment ?

Sur 77 réponses :

23 répondent NON

39 répondent OUI

15 n'ont pas vraiment répondu

Quelques observations de ceux qui ont répondu OUI.

Dans le cas, des professionnels se sentant vraiment intégrés...

« Oui je transmets toute les Informations du quotidien et on essaye de trouver ensemble à améliorer sa prise en charge. »

« oui, mes difficultés face à cet accueil sont comprises et des solutions me sont proposées. Mes propositions de suivi ou d'examen par des spécialistes sont validées. »

« oui, lorsque je demande la parole, je suis écoutée et souvent entendue. Les décisions tiennent compte de ma parole. Avec une impulsion qui doit être souvent motivée par l'assistant familial ».

« oui, la parole m'est accordée facilement puisque ma vie au quotidien avec l'enfant est considérée comme le regard le plus complet sur son évolution. »

« oui pour les synthèse, on échange, je suis consulté comme tous les autres travailleurs sociaux puis on prend ensemble les décisions. »

« Oui, je suis très écoutée, j'ai l'impression que j'apporte des éléments cruciaux à la

compréhension de la situation et que l'équipe prend conscience des difficultés et qu'on cherche vraiment ensemble ».

« Oui, parce que c'est un partage et que je ne me sens pas jugée ».

Dans le cas, des professionnels ne se sentant pas du tout intégrés...

« Non c'est de la poudre aux yeux ».

« Non pas vraiment, nous parlons souvent de problèmes internes. Ce sont surtout des réunions informatives, sur un thème, en équipe élargie avec des échanges ».

« Ah ! Non pas du tout. Même que souvent nous parlons plus de la nouvelle structuration, que dans l'intérêt de l'enfant. »

« Non je ne me sens pas impliquée, je restitue mes observations du quotidien des enfants accueillis, dans l'accueil, le suivi scolaire, le suivi psy, l'activité sportive ou de loisirs, sans qu'il n'y ait d'interaction avec les autres travailleurs sociaux qui permettent des réflexions et des actions résultantes d'un travail collectif. »

« non ça fini toujours par parler budget, l'intérêt de l'enfant est un leurre, on voit d'abord l'aspect pécunier »

« non, je ne me sens pas impliqué dans un processus de réflexion avec l'enfant, ses parents et l'équipe. Quand l'équipe prend des décisions concernant l'enfant, ni les parents, ni moi ne sommes informés du pourquoi ? L'enfant est déplacé ailleurs sans raisons valables et écrites. ».

Dans le cas, des professionnels se sentant « quelque peu intégrés »...

« Oui j'ai l'impression que l'équipe m'écoute mais si je ne suis pas d'accord dans leur réflexion, l'équipe ne m'écoute plus ».

« Non pas vraiment, nous parlons souvent de problèmes internes.. ».

« oui et non de la réflexion, oui mais jamais appliqué selon nos remarques ».

« Sur trois agences cela est vraiment aléatoire... C'est changeant et au jour le jour. »

« peu, l'objectif étant de préparer le document pour le juge et de savoir si l'enfant doit rester sous la protection de l'ASE avant tout. les modalités de son accueil sont très rarement évoquées ».

« Nous sommes poliment écoutés mais nous avons l'impression que tout est décidé en amont ».

ONZIÈME QUESTION

Avez-vous une relation collaborative avec le référent ou le psychologue ?

Nommez qui et pourquoi.

Sur 92 réponses obtenues :

- Avec le psychologue uniquement : nombre de réponses : 4
- Avec le référent uniquement : nombre de réponses : 12
- Avec les deux : nombre de réponses : 56

Observations. Certains disent bénéficier d'une relation avec le référent mais uniquement par mail ou téléphone.

Réponses évasives non exploitables : 10.

Quelques points de vue...

« Au début de l'accueil je dirais oui, puis la collaboration s'est estompée car je pense que pour lui l'enfant allait bien, c'est un enfant normal alors la famille d'accueil se débrouille (pas de travail en continuité)... L'enfant a eu un suivi psychologique à ma demande lors du décès de son papa. »

« ma nouvelle référente est très ouverte mais elle a trop d'enfants à suivre pour parler de collaboration cependant quand j'ai eu un problème, elle m'a tout de suite proposé un rendez-vous avec la psy du service et elle. Cela m'a été très utile cette psy est toute prête à collaborer mais... trop loin et trop de situation à gérer pour elle ».

« La référente est une remplaçante pour congé maternité, elle a une réelle écoute et fait ce qu'elle peut pour faciliter notre prise en charge. Echange par mail régulier. Pas de rendez-vous avec la psy de l'agence depuis 2 ans avec une demande de rendez-vous en attente pour trouble du comportement des enfants et un besoin de directives par un professionnel aguerri »

« l'éducateur, je lui dis les réactions positives ou négatives de l'enfant à son retour mais quand un

parent demande plus de droits, je suis mise devant les faits sans que l'on m'en parle. »

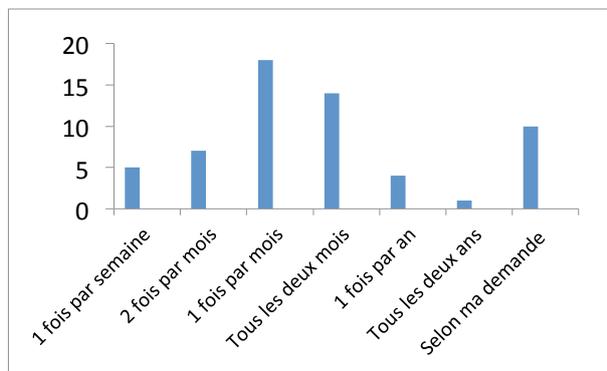
« J'ai une relation collaborative avec la psychologue qui est privée et bien que je demande des pistes éducatives au référent de mon département, il me renvoie vers le suivi administratif prétextant l'éloignement. Par contre, il est me répond pour les prises en charges (accord et financement) que je propose. Quant à la psychologue du département, j'ai sollicité un entretien et ai obtenu un rdv sans véritable réponse ou proposition de travail qui m'aide dans ma pratique ; elle m'a conseillé d'écrire mes observations... ce que je fais depuis le début de mon contrat ! »

DOUZIÈME QUESTION

A quelle régularité voyez-vous le référent ?

Combien de fois par an pour chaque enfant ?

Sur 92 réponses : Une fois par semaine , deux fois par mois, une fois par mois, une fois par an, tous les deux ans, selon ma demande...



TREIZIÈME QUESTION

Pensez-vous avoir une bonne relation avec lui et pourquoi ?

Précisez pourquoi vous pensez avoir (ou ne pas avoir) une bonne relation.

Sur 91 réponses : globalement les assistants familiaux disent avoir de bonnes relations mais précisent que tout dépend de la « personne » et non de la situation.

Quelques points de vue les plus souvent cités...

« Tout dépend des personnes, avec certaines cela accroche super bien et avec d'autres j'ai l'impression de pas être du même monde (et même pas dans le monde du social). Je pense que cela dépend du regard que le référent porte sur notre profession. Ils ont peut être peur que l'on prenne un peu de leur travail(...) ».

« Oui je pense avoir une bonne relation avec lui car parfois lorsqu'il fait une synthèse orale de ce qu'il comprend de l'enfant cela correspond à ce que j'ai dit (ou écrit) ou à ce que je pense »

« Je n'ai pas de mauvaises relations mais la sensation de rapporter des faits sans qu'ils nous demandent notre avis.(...) et si je ne le sollicite pas je n'ai pas nouvelles. »

« je mets les choses toujours au clair et n'hésite pas à donner mon avis même lorsqu'il n'est pas en accord avec l'éducateur, mais cela reste toujours dans une bonne entente, beaucoup de collègues hélas n'osent pas de peur de se faire mettre au placard, voir licencier et ce n'est pas normal »

« Oui, car la direction est garante de cette relation. »

« Le référent prend en compte mes demandes, m'écoute dans mes questionnements et y répond. Il y a une réelle confiance et un respect de chacun ».

« je pense que nos relations sont bonnes, mais comme on se voit très peu, on a du mal à travailler ensemble, on se communique les problèmes par téléphone ou mail, mais je trouve important que l'enfant comprenne que l'on travaille ensemble pour l'aider et non pas chacun de son côté ».

« Oui on communique beaucoup par mail et je lui envoie mon carnet de bord »

« je pense avoir une bonne relation avec les deux. Le contact est facile et franc! »

« Je le croyais. Et puis après une "crise de nerf" du jeune, elle a cessé de me croire et de m'écouter »

QUATORZIÈME QUESTION

Les juges.

Vous demande-t-on votre observation sur l'enfant lorsqu'on va remettre un document au juge ?

Sur 89 réponses :



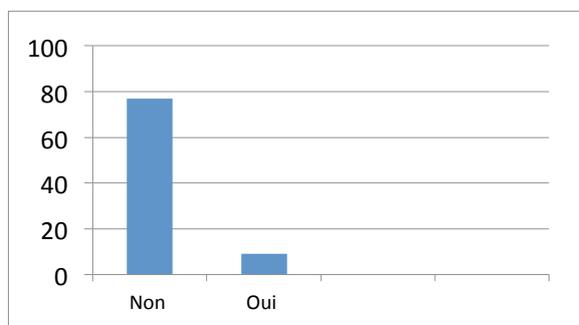
Observation. Certaines réponses des professionnels confirment le « oui ». Cependant les réponses indiquent seulement la transmission d'un écrit. Certains assistants familiaux précisent que ces écrits sont repris par le juge puisque, disent-ils, « le référent transmet »...

Puis ils ajoutent qu'ils ne voient plus les documents après avoir transmis leurs observations à leur référent.

QUINZIÈME QUESTION

Avez-vous pu être entendu par le juge au sujet d'un enfant ?

Si oui, quel a été votre rôle ?



Sur 86 réponses : 77 non, 9 oui.

ZOOM sur les réponses positives, témoignages d'assistants familiaux :

« Oui il voulait mon avis quant aux visites médiatisées et a soutenu le fait que les Assfam étaient les mieux placés pour parler de l'enfant ».

« Oui pour nous positionner sur un projet d'adoption ».

« Oui. J'ai dû mettre fin à un accueil qui mettait en péril tout l'équilibre émotionnel et psychologique de mes autres accueils au sein de mon foyer. Le juge a entendu mes dires et a compris ma situation. »

« Oui. Le représentant de l'ASE étant absent, je me suis permise de représenter le service ».

SEIZIÈME QUESTION

Collaboration avec l'équipe.

Que veut dire pour vous, « collaborer avec l'équipe ? » (en trois lignes)

Sur 90 réponses :

Synthèse des réponses transmises par ordre d'importance (de la plus citée à la moins citée)

SUR L'ECOUTE : « Être pris en compte, être sollicité par les autres membres, travailler aussi avec la famille et les intervenants extérieurs. Que mes observations soient entendues concernant l'enfant, que notre parole ne soit pas remise en question, que l'on puisse proposer des choses à mettre en place. Participer aux discussions, être entendu dans mes réflexions et émettre mes idées, avis. »

SUR LA NOTION DE PARTAGE : « Partager les idées et échanger. Avoir un échange concernant l'enfant. Travailler ensemble, partager des éléments de travail, des remarques. Être pris en considération. Apporter une véritable coopération autour de l'analyse permettrait une définition commune des actions et l'élaboration du PPE. Discuter des décisions à prendre pour l'enfant, chacun donne son point de vue, voir ce qu'il serait le mieux et comment l'appliquer. Être tenu informé de tout ce qui concerne l'enfant et ne pas apprendre des décisions au cours d'une conversation ».

SUR LA RECONNAISSANCE : « l'article L422-5 de la loi 2005 dit bien que nous ne sommes plus les instruments de l'équipe éducative mais les membres à part entière, que les décisions se prennent ensemble et malheureusement, cela n'est que rarement le cas dans beaucoup de départements. Prendre les décisions en équipe, ne jamais imposer quoi que ce

soit à qui que se soit mais décider et valider ensemble, ensemble veut dire pour moi en équipe qui est pluridisciplinaire. »

SUR LA CONFIANCE : « Écouter l'autre, lui faire confiance, lui apporter son aide lui permettre de faire son travail correctement. La collaboration est basée sur la confiance qui est le fondement de tout bon déroulement au sein d'une équipe. Je peux m'appuyer sur tous les membres de l'équipe pour avancer et donner le meilleur climat de travail possible ».

SUR LA DISPONIBILITE : « Dialoguer, se réunir avec l'enfant au moins une voir deux fois l'an et faire le point ne pas travailler seul être soutenu dans nos difficultés. Pouvoir élaborer ensemble un réel projet pour l'enfant et sa famille et le retravailler toute l'année en fonction de l'évolution de l'enfant et de sa famille (et de la notre aussi!). Être à l'écoute, se rencontrer régulièrement pour mettre en commun nos réflexions dans le but d'accompagner au mieux l'enfant dans ses apprentissages. »

DIX-SEPTIÈME QUESTION

Collaboration avec l'équipe.

Par rapport à ce que vous avez pu écrire avant, collaborez-vous avec l'équipe ? Cela vous est-il déjà arrivé et avec qui ?

Sur 86 réponses :

Les réponses ont été difficilement exploitables car il semble qu'elles ont été peu ou mal comprises. La notion de collaboration semble passer par l'idée d'une relation mise en place de manière concrète mais pas forcément ressentie comme une relation de qualité.

Les réponses les plus nombreuses ont été vers le référent de l'enfant.

Les véritables collaborations sont surtout indiquées quand l'assistant familial exerce dans un petit service.

Quelques commentaires intéressants...

« Je n'ai pas le sentiment de participer comme prévu dans la loi mais ma collaboration est effective dans la retransmission des informations sur les observations du placement. Je déplore que le référent soit sur un plan interprétatif, je n'ai donc pas de retour constructif sur ma pratique et j'ai plutôt la sensation d'être jugée ! »

« On est un petit service qui s'implique dans tous les placements, on se connaît tous et on est impliqué dans les actions qui sont menées par le

Département (journée du pôle social, schéma départemental etc. »

« Oui je transmets énormément, surtout à la référente. Les retours sont succincts, mais lorsque je la rencontre je sais qu'elle a bien pris connaissance de ce que j'ai transmis, nous sommes réellement toutes les deux bien au courant de ce qui se passe ».

« Je participe à toutes les réunions qui nous sont proposées, aux projets de service et de l'association privée qui m'emploie, et suis référente de formation pour les nouvelles qui démarrent dans le privé. Dans le public, j'essaie de participer mais il n'a pas de continuité : un nouveau référent et tout est remis en question, il y a rupture et une nouvelle façon de travailler c'est USANT »

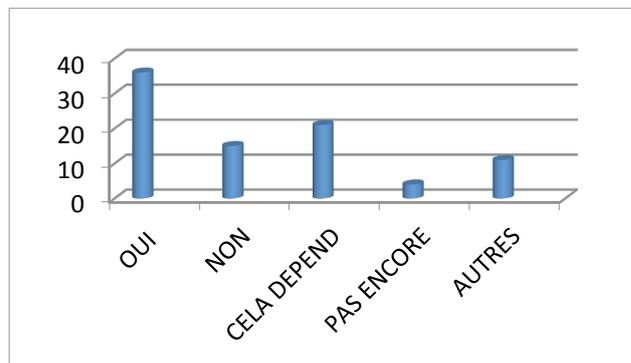
« Oui je collabore avec l'équipe ; si l'éduc n'est pas trop présent, je contacte le médecin PMI ou l'adjoit socio. Les deux enfants que j'accueille ont été agressés sexuellement. J'ai noté chaque cauchemar, chaque réflexion de l'enfant sans jugement et j'ai transmis mes notes très souvent. Cela a abouti à une condamnation du père pour la plus grande après une enquête du juge d'instruction et un dossier classé sans suite pour le plus jeune (ce n'est pas la même fratrie) mais j'ai demandé à la responsable de protection de lui faire savoir que le service l'avait entendu et c'est ce qu'elle a fait et les visites médiatisées ont été maintenues pour lui.

DIX-HUITIÈME QUESTION

Situations difficiles.

Lorsqu'un enfant accueilli a pu vous mettre en difficulté, avez-vous pu obtenir du soutien ou de l'écoute de l'équipe ? De quelle manière (en 5 lignes).

87 réponses.



Quelques commentaires...

« Une différence encore entre public et privé. En privé, un enfant qui m'a mise en difficulté a été reçu très vite dans le cadre une REP, rencontre éducative renforcée, composée de la cheffe de service, l'éducatrice, la psychologue du service. En public, il faut du temps, l'éducateur peu présent, toujours débordé, au bout d'un an et demi, j'ai obtenu une garde séquentielle ce qui soulage la prise en charge »

« Je pense avoir été écouté par mon UTAS mais c'est parfois difficile car c'est un métier ou on est souvent dans le jugement, il faut toujours prouver que l'on est capable mais parfois vaut mieux éviter de parler car il y a souvent la peur que l'on pense que l'on n'est plus capable. Il faut être très fort moralement et savoir se défendre sans chagriner personne. Sinon notre profil risque de plus convenir pour certains. »

« Oui, Psy et raf mais impossible d'obtenir un relais notamment pour protéger nos propres enfants »

« J'ai pu en parler mais j'ai eu l'impression de harceler les personnes pour avoir un peu d'aide alors que je ne suis pas une personne qui en demande souvent »

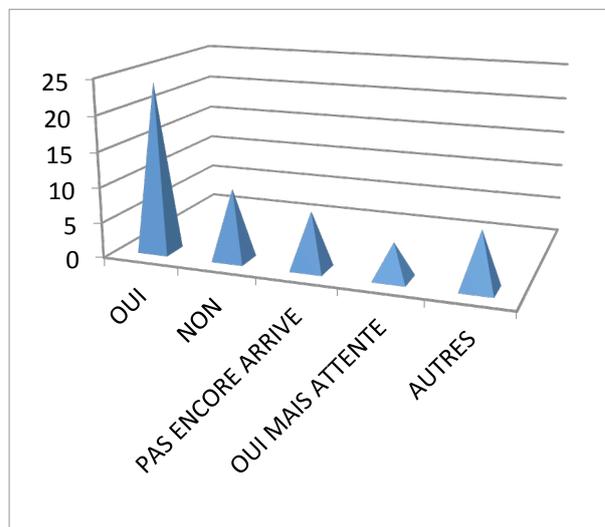
« Certains nous accompagnent et nous soutiennent. D'autres nous dévalorisent et nous renvoient la responsabilité . »

« oui, mais il y a 6 ans avec l ancienne équipe , un an de mise a pied pour une plainte sans fondement de la mère d'un accueil ,pas une seule nouvelle de l équipe et j ai du m' engager à ne pas en vouloir au service pour être reprise »

DIX-NEUVIÈME QUESTION

Situations difficiles.

Si vous avez demandé à vous séparer d'un enfant, votre demande a-t-elle bien été acceptée et pourquoi ?



Quelques commentaires...

Sur le OUI...

« J'ai fait ce choix par deux fois dans ma carrière. Il était nécessaire de me séparer de mes accueils. Cette décision a été prise d'un commun accord avec l'éducateur. Même la juge des enfants a compris ce choix. »

« en général oui si c'est bien argumenté avec des comptes-rendus réguliers reflétant les différentes difficultés mais parfois le service à du mal à nous les retirer malgré le préavis dans ce cas un éducateur une fois m'a carrément dit de le dire ».

« Oui et cela à été bien accepté. La problématique du jeune mettait en danger les autres enfants accueillis, la décision a été prise sans plus de concertation et sans véritable préparation pour l'enfant et moi-même. »

Sur le NON...

« cela m'est arrivé il y quelques années, demande mal acceptée de la part de l'attachée pour qui nos enfants biologiques ne sont pas prioritaires en rapport des enfants confiés. Du mal à comprendre que la souffrance des nôtres passent avant quand on n'arrive plus à protéger notre foyer, on essaie toujours de ne nous culpabiliser

et de nous faire comprendre que ce n'est pas une posture professionnelle »

« Lorsque j'ai demandé une fois l'éloignement d'un jeune, ma responsable hiérarchique m'a tenu un discours culpabilisant, du coup j'ai changé d'avis je l'ai gardé. Quelques temps après il m'a mis en danger moi et les miens. »

« J'ai accueilli un garçon de 11 ans qui est parti parce qu'un jour il a roué de coups mon propre fils. Ma demande à bien été acceptée car la sécurité de mes propres enfants était compromise, mais cela m'a été reproché lors du DC1 au DEAF »

« Bien sûr que c'est une bonne idée. Mieux vaut un enfant qui puisse faire sa place rapidement dans la famille d'accueil qu'un enfant complètement en décalage avec le mode de fonctionnement de celle-ci. Chaque ASSFAM est différente tout comme les enfants, donc il faut trouver l'adéquation entre les 2 ».

Les plutôt CONTRE :

« C'est à nous de nous adapter d'abord à l'enfant et ensuite son profil se mettra petit à petit en adéquation avec notre famille ».

Et les incertains...

« Je suis actuellement dans ce cas et pour l'instant depuis trois mois j'ai l'impression d'être écouter mais rien ne bouge donc je ne sais aujourd'hui si elle est bien acceptée ou pas »

VINGTIÈME QUESTION

Les profils.

Pensez-vous que vous faire accueillir un enfant dont le profil est en adéquation avec votre famille soit une bonne idée ? Et si non, pouvez vous préciser pourquoi ?

Retours des assistants familiaux :

Les plutôt POUR :

« Oui, c'est même essentiel pour que chacun trouve sa place, lorsque j'ai débuté mon fils avait 12 ans et ne souhaitait pas que l'enfant accueilli soit scolariser dans son collège, j'ai tenu à ce que sa demande soit respectée Je pense que les chances de réussir son intégration dans son nouveau lieu de vie sont facilitées. »

« Evidemment je refuse l'accueil d'un enfant dont le profil pourrait menacer l'équilibre de ma famille, mes convictions et le bien-être des autres enfants accueillis ».

« Il est primordial de mettre des profils en rapport avec notre famille ou on va à l'échec. Puis après on croise les doigts pour tomber sur une équipe qui prend en considération nos demandes. J'ai une liste d'éducateurs avec qui je ne travaillerais jamais. »

Les mitigés...

« Oui, cela pourrait être facilitant pour son intégration. Cependant, accueillir un enfant même si les conditions de départ semblent adéquates, nous travaillons toujours le PPI en fonctions de cet enfant qui est une personne à part entière avec ses problématiques. »

« Oui cela serait bien, mais en général ça n'arrive pas souvent, ils nous demandent de prendre des enfants et insistent en disant qu'il n'y a pas de place ailleurs et qu'ils sont embêtés et désolés »

« Ça existe? Ces enfants ont vécu un traumatisme, un moment donné, surgit toujours un problème ».

« Que l'on tienne compte de la composition de la famille, de l'âge de nos enfants, etc... OK mais après comment dégager un profil familial qui corresponde à celui de l'enfant accueilli ? Je pense que parfois il est facile de nous entendre dire que le profil ne correspond pas... et pourquoi ne pas nous interroger directement ? »

« C'est une question difficile car parfois les équipes ne sont pas à même de répondre à toutes les questions et ne connaissent pas forcément l'enfant et nous apprenons des choses au fil des mois lorsque l'enfant se sent bien équilibré, qu'il se livre. Dans ces cas-là, on peut s'apercevoir que finalement ça ne colle pas du tout à notre profil mais il est bien difficile de pouvoir faire des fiches profils et de s'y tenir »

« C'est mieux mais les enfants accueillis sont de plus en plus abîmés il faut composer avec »

VINGT-ET-UNIÈME QUESTION

Pensez-vous être un travailleur social ?

Si oui, pouvez-vous nous l'argumenter en 5 lignes maximum ?

Sur 90 réponses

Synthèse des réponses transmises...

« Oui parce que nous avons un rôle important dans la société. L'accompagnement au quotidien d'un enfant abîmé ou maltraité pour qu'il devienne un jour un adulte responsable est pour moi un travail social ».

« Oui car au quotidien je m'investi dans l'éducation familiale, sociale, et scolaire de l'enfant que j'accompagne. Je l'accompagne également dans le lien avec ses parents, je le fais participer quand c'est possible à la vie de leur enfant avec le soutien de la référente.

« Oui ; je pense avoir fait mes preuves, avoir eu les formations qu'il faut, savoir m'imposer en tant que telle (chose importante car je pense que si l'on ne s'impose pas on nous met facilement en retrait) »

« Non car je n ai aucun statut, je suis perçue comme une " nourrice" et non pas comme unetravailleuse sociale »

« Oui car je travaille avec des familles en difficulté et des enfants en difficulté. »

« Oui, le législateur me reconnaît par la loi, oui par mon équipe mais je rencontre beaucoup d'assistants familiaux qui ne le pensent pas et qui ne le sont pas. Nous ne sommes pas reconnus en tant que tel, j'ai de la chance dans cette situation d'accueil mais demain tout peut changer avec une nouvelle équipe. »

« Pas vraiment nous ne sommes pas vraiment collègues avec les référents même si ça se passe bien il reste un lien hiérarchique et souvent eux nous disent "je vais revoir avec mes collègues travailleurs sociaux" sous entendu pas nous... »

« Propos tenus par la psychologue du service : "vous n'êtes et ne serez jamais une collègue. Une collègue c'est une personne que l'on croise tous les jours au bureau". Idem lors de mon bilan annuel avec l'assistante sociale avec un argument de choc : "si nous étions collègues je ne serais pas en train de vous évaluer, on n'évalue pas ses collègues !" »

« Souvent quand l'équipe se réunit pour répondre à un problème, la question a déjà été discutée en dehors de ma présence. J'ai l'impression d'être toujours en décalé et pas dans le dialogue direct: par exemple je pose une question et j'ai la réponse 15 jours après le temps que tout le reste de l'équipe se soit concertée. Cela génère un sentiment de solitude et parfois d'inquiétude ou la crainte que ma demande ait été mal prise et d'être une enquiquineuse. »

« Tout dépend ce que l'on entend par intégration dans une équipe, si c'est assister aux concertations oui nous y assistons, si c'est participer aux réunions d'équipe c'est non, les décisions sont prises en amont sans nous consulter et nous n'avons rien à dire toute contestation n'est pas prise en compte et passe presque pour de l'excès de zèle. »

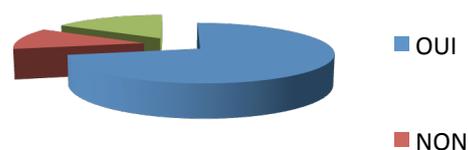
VINGT-DEUXIÈME QUESTION

Trouvez-vous que ce métier soit dangereux ?

Avez-vous pu être une fois en danger ? Pourquoi (en 5 lignes) ?

92 réponses

TROUVEZ-VOUS QUE CE METIER SOIT DANGEREUX



Quelques commentaires des assistants familiaux pour étayer :

OUI car...

« Des risques de dénonciation d'attouchements sexuels (ce qui a été le cas il y a une dizaine d'années). Celle-ci a été démantelée par la psy du placement, mais il a fallu vivre avec cet épée de Damoclès plusieurs jours avant d'avoir un rendez-vous auprès de la psy et que l'enfant admette avoir voulu faire partir mon fils du domicile. »

« Les propos de l'enfant seront toujours perçus comme vrai et à tout moment on peut être licencié. Si on pense différemment de l'équipe, c'est également dangereux ».

« La violence des enfants et des parents. Les manipulations des enfants par leurs familles pour mentir sur des actes que nous aurions faits. Jusqu'à aujourd'hui je n'ai pas subi ce genre de méfaits ».

« En fonction des accueils, la parole des enfants ou des parents prime sur celles des AF suspicion de maltraitance, dénonciation calomnieuse. Lorsque malheureusement cela arrive l'AF et sa famille sont souvent mis à mal de manière définitive ! »

« Nous ne sommes jamais à l'abri d'un mensonge d'un gamin, d'un parent violent, d'une claquette qui part malheureusement et le soutien professionnel reste faible voir inexistant lorsque l'on commence à avoir des problèmes. Sans oublier parfois le retrait des enfants de façon parfois aléatoire sans toujours tenir compte du lien affectif créé. »

« Nous pouvons nous retrouver en prison du jour au lendemain, nous sommes toujours sur nos gardes on a une épée de Damoclès sur nos têtes. Nous les derniers maillons nous prenons les plus gros risques et nous sommes les plus démunis pour nous défendre, nous faire accepter dans les pluri on est pris pour les « neuneu » de services. La dangerosité du métier est due pour moi à la problématique de l'enfant et des personnes qui gravitent autour de lui. »

« Ce métier est dangereux et entre les accusations de maltraitance soit des enfants ou des parents mais aussi de lettres anonymes, il devrait au moins y avoir un avocat spécialisé dans chaque région, l'impossibilité de souffler (jamais de week-end). Les relais toujours très difficiles à obtenir et dans des accueils difficiles,

c'est dur, je fais en moyenne 3500 km par mois en cas d'accident ? J'aimerais un peu plus de reconnaissance ».

« La parole de l'enfant est toujours validée par les services ASE et celle de l'ASFAM mise en doute. Il n'y a pas de protection, pas de garde fou sur des situations à risque il n'y a personne qui vous soutient. Cela entraîne un retrait des enfants, une perte de salaire, une suspicion de la part des services ASE. Il est grand temps de mettre en place un protocole de protection de l'ASFAM. »

« Il peut l'être tout dépend l'acceptation du placement par les familles de nos accueils, les parents ont des pathologies lourdes ou difficile à gérer »

« Oui, des fois cela peut nous mettre dans des situations à risque mais les enfants ont besoin que les adultes les protègent »

NON car...

« Non je n'ai pas été en situation de danger, néanmoins j'ai vu autour de moi des collègues misent à mal ».

« Je ne pense pas que notre métier soit dangereux. Je me suis trouvée une fois en danger lorsqu'un parent était sous l'effet de médicaments et d'alcool, j'ai alors subi de la violence verbale et évité de peu la violence physique. »

« Non à partir du moment où on sait rester vigilant et observateur ».

« Pour l'instant dans ma pratique professionnelle je n'ai pas rencontré de situation dangereuse. Mais pour exercer ce métier il faut rester vigilant, être fort mentalement et avoir une famille soudée. »

